

COMMUNE DE CHAMPTERCIER

Département :

Alpes de Haute-Provence

Arrondissement :

DIGNE LES BAINS

Canton :

DIGNE OUEST

DELIBERATION N° DE_2024_016

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 11 juin 2024

Nombre
de Conseillers en exercice 12
de Présents 9
de Votants 12

L'an deux mille vingt-quatre et le onze juin à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPTERCIER étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Antoine ARENA.

OBJET :

VOIRIE 2024 - Demande de subvention au titre des amendes de police

Etaient présents : ARENA Antoine, ESMIOL-PAUL Bénédicte, BARDET Michel, HAMOT Christine, MARTIN Jean-Marie, ROUSSELET Jean-Louis, MEYNIER Cyrille, VILLARON Bruno, TEULER Pierre

Absents :

Excusés :

Procuration de : GORSKI Marc par BARDET Michel, HEYNDRIKX Kris par ARENA Antoine, GASSEND Christian par ROUSSELET Jean-Louis

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, à la désignation d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ;

Monsieur Cyrille MEYNIER, a été désigné(e) pour remplir cette fonction qu'il(elle) a acceptée.

NOTA - Le Maire certifie que la convocation du conseil municipal avait été faite le 07/06/2024

L'état rétrocède aux communes le produit des amendes de police relatives à la circulation routière dressées sur leur territoire qu'il a effectivement recouvré (article L2334624 du CGCT).

La répartition du produit des amendes est proportionnelle au nombre de contraventions dressées l'année précédente sur le territoire de chaque commune.

Le conseil Départemental par délibération répartit les sommes octroyées à chaque canton dans le but d'aider au financement d'opérations en lien avec la sécurité des usagers.

Les communes de moins de 10 000 habitants peuvent en bénéficier et le taux de subvention maximal est de 50% HT du montant de l'opération.

Monsieur le Maire propose aux élus de demander une aide au conseil départemental pour financer des travaux de réfection de voirie chemin du Grant Saint Martin et chemin du Pré de Saule.

MONTANT DES TRAVAUX (H.T.) :

| Détail opération | |
|---------------------|----------------|
| travaux voirie 2024 | 7196 € |
| TOTAL HT | 7 196 € |

| |
|--|
| AGEDI Dépôt Préfecture de Digne les Bains |
| Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 14/06/2024 004-210400479-20240611-DE_2024_016-DE |

FINANCEMENT :

| | | |
|------------------------|---------|----------------|
| AMENDES DE POLICE 2024 | Montant | 3 598 € |
| | Taux | 50% |
| PART AUTOFINANCEMENT | Montant | 3 598 € |
| | Taux | 50% |
| TOTAL H.T. | | 7 196 € |

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de demande une subvention au titre des amendes de police à un taux de 50 % du montant HT des travaux.
- Charge Monsieur le Maire de signer toutes les pièces relatives à cette dossier.

POUR : 12**ABSTENTION : 0****CONTRE : 0**

Fait et délibéré les jours, mois an que dessus
Le Maire
Antoine ARENA

Secrétaire de séance
Cyrille MEYNIER



A handwritten signature in black ink, appearing to be "C. Meynier", written in a cursive style.

| |
|--|
| AGEDI Dépôt Préfecture de Digne les Bains |
| Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 14/06/2024 004-210400479-20240611-DE_2024_016-DE |